

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Procès Verbal des délibérations De la Séance ordinaire du 8 mars 2014

Nombre de Conseillers : 15 L'an deux mil quatorze, le huit mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil
En exercice : 15 Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG,
Présents : 10 (3PP) Maire.
Votants : 10 (3 PP)

Convocation
du 1^{er} mars 2014

Etaient présents : M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances par procuration à PETRUZZELLI Nicolas, BOUS Xavier, adjoint aux travaux, BLANCHETETE Daniel, adjoint à l'environnement, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. BUDIN Eric, ARNOULD Jacques par procuration à MARIEMBERG Jean-François, DEPIESSE Alain par procuration à LE LOUARN Françoise, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, BLANCHETETE Gilbert et PEIXOTO Pascal

Absent(s) excusé(s): Mme BROUTIN Claudine, adjointe aux affaires sociales, M CAPART François.

1. Adhésion à Meurthe et Moselle Développement : ingénierie départementale 54.

Vu l'article L 5511-1 du code général des Collectivités territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du conseil général de Meurthe-et-Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises, le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure décide à l'unanimité moins une voix,

- d'adhérer à l'EPA,
- d'approuver les statuts
- de désigner M. Jean-François MARIEMBERG comme représentant titulaire et Madame Françoise LE LOUARN comme son représentant suppléant.
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.

2. Compte administratif et compte de gestion 2013 de la Commune.

Le compte administratif de la Commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Recettes | 321 776, 59 € | 375 415, 49 € |
| Dépenses | 265 400, 73 € | 287 868, 29 € |
| Résultat excédentaire | 56 375, 86 € | 87 547, 20 € |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

3. Compte administratif et compte de gestion 2013 du service de l'eau.

Le compte administratif du service de l'eau et le compte de gestion se présentent comme suit :

| | Exploitation | Investissement |
|------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Recettes | 40 729, 43 € | 150 426, 81 € |
| Dépenses | 29 265, 13 € | 130 760, 16 € |
| Résultat excédentaire | 11 464, 30 € | 19 666, 65€ |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

4. Compte administratif et compte de gestion du service de l'assainissement.

Le compte administratif du service de l'assainissement et le compte de gestion se présentent comme suit :

| | Exploitation | Investissement |
|------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Recettes | 32 257, 82 € | 27 193, 69 € |
| Dépenses | 29 586, 61 € | 26 785, 95 € |
| Résultat excédentaire | 2 671, 21 € | 407, 74 € |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

5. Compte administratif et compte de gestion du CCAS.

Le compte administratif du Centre Communal d'Actions Sociales et le compte de gestion se présentent comme suit :

| | Fonctionnement |
|------------------------------|-----------------------|
| Recettes | 150, 54 € |
| Dépenses | 0, 00 € |
| Résultat excédentaire | 150, 54 € |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

6. Bilan annuel de l'eau.

Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de distribution de l'eau doit être établi par le maire et présenté au conseil pour approbation. Le Maire rappelle que le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis le début du mandat.

Ce document est un outil d'information sur la politique de gestion de l'eau de la collectivité. Après une présentation détaillée du rapport, le Conseil l'adopte à l'unanimité.

Informations au Conseil.

Projet éolien.

Le projet éolien entre dans la phase de construction. Le maire a été informé dès le début du mois de février par la société JUWI de la vente de la société ALLONDRELLE EOLIENNES (société propriétaire des éoliennes) à la filiale de l'usine d'Electricité de Metz : ENERGREEN PRODUCTION. La société JUWI demeure l'exploitant du parc.

C'est une excellente nouvelle, car le fait de savoir qu'il s'agit d'une société de droit français, ayant son siège en Lorraine qui possède le parc éolien est rassurant. En cas de litige, ou tout simplement au moment du démantèlement, le respect de notre droit sera beaucoup plus facile à obtenir que si le propriétaire était étranger.

La phase de travaux :

Le maire rencontre le 13 mars prochain à 9H30 la société belge qui va commencer les travaux de réfection des chemins ruraux à compter du 17 mars 2014.

Puis viendra le moment de préparer la base des éoliennes aux alentours de mai – juin et la construction des aérogénérateurs en août. Les éoliennes produiront de l'électricité pour le mois de novembre.

Pour répondre à des bruits selon lesquels les éoliennes ne rapporteraient pas grand-chose, le maire précise que la Commune percevra en 2014, la somme de 39 070, 33 € puis, à compter de 2015, elle percevra la somme de 49 352 € (somme qui sera revalorisée chaque année) à laquelle s'ajoutera la fiscalité (environ 25 000 €).

Contrôle du captage d'eau et des fermes situées dans le périmètre rapproché.

Le maire rappelle qu'il y a eu un contrôle de la zone du captage d'eau. L'Agence Régionale de Santé a également contrôlé les fermes. Mais, contrairement à certaines affirmations qui circulent dans le village, le maire précise qu'il n'a pas sollicité ce contrôle. Il a accompagné les contrôleurs, afin d'assister les agriculteurs lors du contrôle et de minimiser les conséquences éventuelles du contrôle. A noter que la Commune a subi également ce contrôle et doit apporter des modifications au captage.

Dernière réunion de conseil de ce mandat.

Le maire tient à remercier tous les conseillers pour l'excellent travail accompli.

Il remercie tout particulièrement Madame Claudine Broutin, adjointe, Messieurs Jacques Arnould, Gérard Moniot, Alain Depiesse qui pour des raisons personnelles ont décidé de ne pas se représenter mais ont chacun apporté une contribution importante à la municipalité.

Il rappelle que le conseil municipal s'est réuni 58 fois entre mars 2008 et mars 2014. Ce qui représente presque 10 réunions par an. C'est un record par rapport à tous les mandats précédents.

Cela démontre la grande disponibilité et le véritable investissement de l'équipe sortante.

Après un examen de plus de 400 délibérations, seules 3 ou 4 délibérations ont fait l'objet de 1 ou 2 voix contre. Toutes les délibérations ont été votées par le Conseil Municipal. Il n'y a pas eu d'opposition.

Entre 25 et 30 commissions de toutes natures (bois, finances, information, travaux, jeunesse, écoles, CCPL, etc.) ont contribué à la préparation de la décision. Cela montre que les délibérations ont été prises dans la concertation, et la discussion.

Le maire souhaite que la campagne électorale qui s'ouvre se fasse avec loyauté et respect des personnes et de l'équipe adverse.

Le maire,

J-F MARIEMBERG